

## dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle

### ANNEXE 1 : TRAVAUX SUR LESQUELS PORTE LA DELIBERATION / LIEUX DE FORMATION / FORMATIONS PROFESSIONNELLES ASSUREES / PERSONNES

#### CHARGEES DE L'ENCADREMENT

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Locaux de la collectivité / établissement	Chantier extérieur **	Si locaux différents de ceux de la collectivité/établissement, préciser l'adresse	Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
1	Activité	<b>D. 4153-17</b> -travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BTS, BP, BAC PRO et CAP Aménagements paysagers, Métiers de l'Agriculture, Production horticole  BTS, BAC PRO et CAP métiers du bâtiment (Electricité, Mécanique, Peinture, Serrurerie-métallerie, Menuiserie)  BAC PRO, BP et CAP Cuisine CAP Production et Service en Restauration	Techniciens, Agents de maîtrise ou Adjointes Techniques, Responsables de services et/ou des travaux à réaliser
2	Activité	<b>D. 4153-18*</b> -opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	Equipement de travail	<b>D. 4153-21*</b> - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	Equipement de travail	<b>D4153-22*</b> - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	Milieu de travail	<b>D. 4153-23</b> - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	Equipement de travail	<b>D. 4153-27</b> - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au lavage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	Equipement de travail	<b>D. 4153-28</b> - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	Equipement de travail	<b>D. 4153-29</b> - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	Activité	<b>D. 4153-30</b> - travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	Equipement de travail	<b>D. 4153-31</b> - montage et démontage d'échafaudages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	Equipement de travail	<b>D. 4153-33</b> - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	Milieu de travail	<b>D. 4153-34</b> -1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	Activité	<b>D. 4153-35</b> - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

\*soumis à une valeur limite d'exposition (VLEP) \*\* tout site extérieur pour un travail temporaire (si les adresses ne sont pas connues au moment de la délibération, elles seront alors tenues à disposition de l'ACFI)

## ANNEXE 2 : DETAIL DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS CONCERNES PAR LA DELIBERATION

Equipements de travail concernés par la délibération (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée dans la partie 4)			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1	Nom des équipements de travail	Observations éventuelles
1	Entretien du matériel	Tondeuse – souffleur – taille haie - tronçonneuse	
2	Taille	Escabeau – Echafaudage	
3	Préparation des massifs	Motoculteur	
4	Entretien des espaces verts	Souffleur à dos	
5	Tonte	Tondeuse	
6	Abattage, débitage bois	Tronçonneuse	
7	Travaux en hauteur	Echafaudage, échelle, escabeau	
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

*Ajouter autant de lignes que nécessaire*

**Intervention en milieu de travail hyperbare D.4153-23**

	<b>Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1</b>	<b>Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)</b>	<b>Observations éventuelles</b>
1			
2			
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaire</i>			

**Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D. 4153-34**

	<b>Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1</b>	<b>Type de milieu confiné ou cuves et durée des interventions (h)</b>	<b>Observations éventuelles</b>
1			
2			
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaire</i>			

**Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD), cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) D. 4153-17**

	<b>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1</b>	<b>Nom des ACD et Marque ou Distributeur</b>	<b>Observations éventuelles</b>
1	Manipulation de produits chimiques	Outils thermiques et liquides inflammables (Solvant, carburant etc)	
2	Manipulation de produits d'entretien du matériel et des locaux	Détergents et désinfectants (nettoyants, aseptisant détartrants, abrasifs etc)	
3			
4			
5			
6			
7			
8			
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaire</i>			

**Activités impliquant l'exposition à l'amiante D.4153-18**

	<b>Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1</b>	<b>Type de matériau amianté (calorifugeage, fibrociment, etc.)</b>	<b>Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)</b>	<b>Observations éventuelles</b>
1				
2				
4				
<i>Ajouter autant de lignes que nécessaire</i>				